



02 MAR. 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

LD-VA/CCAS-DE-00004
PO 53

N°2026/04

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : approbation du Compte de Gestion du Trésorier de la province Sud et du Compte Administratif de la Présidente du CCAS pour l'exercice 2025

PJ : 2 projets de délibération
tableaux annexes

I – INTRODUCTION

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, Présidente du CCAS. Établi à partir de sa comptabilité, il présente les résultats de l'exécution du budget.

Il retrace et arrête les recettes et les dépenses de l'exercice précédent et fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section.

Il est préparé par la Présidente du CCAS, puis soumis au vote du conseil d'administration au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après réception du compte de gestion établi par le comptable public qui est le Trésorier de la province Sud.

Le Compte Administratif de la Présidente du CCAS pour l'exercice 2025 présente un résultat cumulé net de **93 353 352 F CFP**, incluant les restes à réaliser.

CA 2025 - actualisé le 12/02/26	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
PREVISIONS BUDGETAIRES	431 628 202	431 628 202	8 700 000	23 993 879	455 622 081	440 328 202
REALISATIONS	318 147 652	318 971 637	1 966 235	0	320 113 887	318 971 637
REALISATIONS hors affectation résultat n-1	318 147 652	318 971 637	1 966 235	0	320 113 887	318 971 637
Opérations REELLES	318 147 652	318 971 637	1 966 235	0	320 113 887	318 971 637
Opérations ORDRE	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat n-1						0
I - RESULTAT DE L'EXERCICE		823 985	1 966 235		1 142 250	
II - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES		79 828 202		18 130 879		97 959 081
III - RESULTATS CUMULES (II+I) hors restes à réaliser		80 652 187	1 966 235	16 164 644		96 816 831
RESTES A REALISER			3 463 479			
IV - RESULTATS DES RESTES A REALISER			3 463 479			
V - RESULTATS CUMULES (III+IV) avec restes à réaliser		80 652 187		12 701 165		93 353 352

Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud, présenté ci-après, est conforme au compte administratif de la Présidente.

Compte de Gestion 2025	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2024	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2025
FONCTIONNEMENT	79 828 202	0	823 985	80 652 187
INVESTISSEMENT	18 130 879	0	- 1 966 235	16 164 644
CUMUL DES SECTIONS	97 959 081	0	- 1 142 250	96 816 831

Sont présentées dans la présente note, les dépenses et recettes réalisées par section et par chapitre budgétaire.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les recettes d'investissement :

Elles sont nulles pour l'année 2025 en raison de la dotation aux amortissements non réalisée. En effet, le CCAS doit réaliser en lien avec la trésorerie de la province Sud une mise à plat de l'actif par des régularisations d'anciens amortissements et de ceux liés à la fermeture de la crèche municipale en 2023 et l'incendie de la Maison de la Famille en mai 2024.

2.2 Les dépenses d'investissement :

Elles s'élèvent à **1 966 235 F CFP**, comme indiqué ci-après :

- **612 256 F CFP au chapitre 20** « Immobilisations incorporelles », pour le renouvellement des licences informatiques Microsoft ;
- **1 353 979 F CFP au chapitre 21** « Immobilisations corporelles » (matériel informatique, et mobilier) ;

2.3 Les restes à réaliser :

- **3 463 479 F CFP au chapitre 21** « Autres immobilisations corporelles », pour l'acquisition d'un véhicule, d'un copieur et d'un fauteuil de bureau.

III – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 Les recettes de fonctionnement :

Le total des recettes de fonctionnement de l'exercice s'élève à **318 971 637 F CFP**. Elles ont été réalisées, comme indiqué ci-après par ordre d'importance :

- **309 455 000 F CFP au chapitre 74** « Dotations et participations » de la ville de Nouméa dont 11 600 000 F CFP au titre du Plan d'Actions Jeunesse ;
- **1 599 999 F CFP au chapitre 70** « Produits des services » provenant des concessions dans les cimetières (1/3 des produits revient au CCAS) ;
- **2 041 638 F CFP au chapitre 77** « Produits exceptionnels » (Orphelins des casinos, annulation de mandat, régularisation somme régie...) ;

- **3 985 000 F CFP au chapitre 75** « Autres produits de gestion courante » correspondant aux loyers perçus pour les jardins familiaux ;
- **1 889 500 F CFP au chapitre 013** « Atténuation de charges » correspondant au remboursement de la part salariale des titres repas.

3.2 Les dépenses de fonctionnement :

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **318 147 652 F CFP**.

Les dépenses se répartissent en 4 chapitres présentés par ordre d'importance ci-après :

- **226 113 780 F CFP au chapitre 012** « Charges de personnel » ;
- **70 854 099 F CFP au chapitre 65** « Autres charges de gestion courante ».

Ce chapitre intègre les subventions aux associations et les dépenses d'aides sociales.

Les crédits ont été ventilés comme suit :

- **35 502 033 F CFP** aux aides sociales :
 - 25 947 032 F CFP pour les aides alimentaires ;
 - 4 556 181 F CFP pour les autres aides non alimentaires ;
 - 3 375 000 F CFP consacrés aux aides aux vacances ;
 - 1 185 458 F CFP pour les aides de maintien à domicile ;
 - 438 362 F CFP pour les aides d'urgence.
- **1 005 799 F CFP** aux autres charges :
 - 991 799 F CFP pour les admissions en non valeur
 - 14 000 F CFP pour les droits d'auteurs.
- **34 346 267 F CFP** aux subventions aux associations :
 - 24 000 000 F CFP dédiés à l'insertion et la lutte contre l'exclusion ;
 - 1 000 000 F CFP pour les autres publics (santé, APRAH...) ;
 - 5 050 000 F CFP pour les personnes âgées ;
 - 3 296 267 F CFP pour les personnes en situation de handicap ;
 - 1 000 000 F CFP pour la petite enfance ;
- **20 888 773 F CFP au chapitre 011** « Charges à caractère général »

Les dépenses de ce chapitre ont été consacrées :

 - **17 017 758 F CFP** pour les dépenses de gestion globale ;
 - **3 871 015 F CFP** pour la gestion des dispositifs et des actions conduites pour les publics du CCAS :
 - 177 130 F CFP pour l'enfance et la jeunesse ;
 - 2 742 467 F CFP pour les personnes âgées ;
 - 100 000 F CFP de cotisation GIP UPH pour les années 2024 et 2025 ;
 - 451 407 F CFP dédiés au handicap ;
 - 65 300 F CFP pour la gestion des aides (affiches et imprimés des bons) ;
 - 303 160 F CFP d'édition et réédition de cartes sociales ;
 - 31 551 F CFP dédiés à la gestion des jardins familiaux ;
- **291 000 F CFP au chapitre 67** « Charges exceptionnelles » pour l'annulation d'un titre et le remboursement d'un trop perçu.

.../...

IV – CONCLUSION

Le Compte Administratif de la Présidente du CCAS pour l'exercice 2025 présente un résultat cumulé net de **93 353 352 F CFP, avec restes à réaliser**, provenant :

- o en fonctionnement, d'un excédent de 80 652 187 F CFP ;
- o en investissement, d'un excédent de 12 701 165 F CFP.

Après l'avoir affecté, cet excédent sera intégré au budget 2026 à l'occasion du vote du budget programmé au cours de la même séance du conseil d'administration.

Tels sont les éléments du Compte Administratif pour l'exercice 2025 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 26 FEV. 2026



LA PRÉSIDENTE
Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente


Chantal BOUYE



Ville de
NOUMÉA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 MAR. 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-six, le 26 février 2026 à 10h, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'annexe Ferry, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Charlotte	THAIWE
	Jeanine	BAJON
MM	Alexandre	MACHFUL

Membres désignés par le Maire :

MMES	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
	Françoise	SEGURA
	Elisabeth	GAU
MM	Michel	BOULANGER

DATE DE CONVOCATION : 19/02/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Procuration : 0

Etait absent : MM Alberto DOS SANTOS

Etaient absents excusés :

MMES	Stéphanie	PAIMAN
	Muriel	GERMAIN
	Jeannette	WALEWENE
MM	Emmanuel	HEAFALA
	Jonas	TAOFIFENUA



Ville de
NOUMÉA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 MAR. 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

LD-VA/CCAS-DE-00004
PO 53

**DELIBERATION N° 2026/04
RELATIVE À L'APPROBATION
DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER DE LA PROVINCE SUD
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMÉA
POUR L'EXERCICE 2025**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa, réuni en séance le 26 février 2026,

VU la Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la Loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/04 du 27 mars 2025 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/05 du 27 mars 2025 approuvant le compte administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/06 du 27 mars 2025 relative à l'affectation du résultat du compte administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/07 du 27 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Compte Administratif de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2025,

VU le Compte de Gestion de la Trésorerie de la province Sud pour l'exercice 2025,

VU la note explicative de synthèse au conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2026/04 du 26 février 2026,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :**ARTICLE 1^{er} /**

Le Compte de Gestion du budget principal du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2025 est arrêté ainsi qu'il suit :

Compte de Gestion 2025	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2024	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2025
FONCTIONNEMENT	79 828 202	0	823 985	80 652 187
INVESTISSEMENT	18 130 879	0	- 1 966 235	16 164 644
CUMUL DES SECTIONS	97 959 081	0	- 1 142 250	96 816 831

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3 /

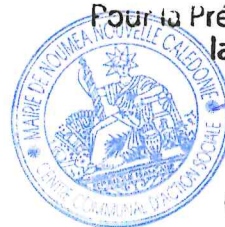
La Présidente du CCAS de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage électronique.

DELIBERE EN SEANCE LE
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE 26 FEV. 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LA PRÉSIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente



Chantal BOUYE

DESTINATAIRES

Sub.admi.Sud 1
DF 1
CCAS (dont TPS) 2
Affichage 1
Registre





Ville de
NOUMÉA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 MAR. 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-six, le 26 février 2026 à 10h, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'annexe Ferry, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Charlotte	THAIWE
	Jeanine	BAJON
MM	Alexandre	MACHFUL

Membres désignés par le Maire :

MMES	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
	Françoise	SEGURA
	Elisabeth	GAU
MM	Michel	BOULANGER

DATE DE CONVOCATION : 19/02/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Procuration : 0

Etait absent : MM Alberto DOS SANTOS

Etaient absents excusés :

MMES	Stéphanie	PAIMAN
	Muriel	GERMAIN
	Jeannette	WALEWENE
MM	Emmanuel	HEAFALA
	Jonas	TAOFIFENUA



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 MAR. 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

LD-VA/CCAS-DE-00004
PO 53

DELIBERATION N° 2026/05

**RELATIVE À L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMÉA
POUR L'EXERCICE 2025**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa, réuni en séance le 26 février 2026,

VU la Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la Loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/04 du 27 mars 2025 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/05 du 27 mars 2025 approuvant le compte administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/06 du 27 mars 2025 relative à l'affectation du résultat du compte administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/07 du 27 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Compte Administratif de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2025,

VU le Compte de Gestion de la Trésorerie de la province Sud pour l'exercice 2025,

VU la note explicative de synthèse au conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2026/04 du 26 février 2026,

Après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE :**ARTICLE 1^{er} /**

Le compte administratif du budget principal de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2025 est arrêté ainsi qu'il suit :

CA 2025 - actualisé le 12/02/26	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
PREVISIONS BUDGETAIRES	431 628 202	431 628 202	8 700 000	23 993 879	455 622 081	440 328 202
REALISATIONS	318 147 652	318 971 637	1 966 235	0	320 113 887	318 971 637
REALISATIONS hors affectation résultat n-1	318 147 652	318 971 637	1 966 235	0	320 113 887	318 971 637
Opérations REELLES	318 147 652	318 971 637	1 966 235	0	320 113 887	318 971 637
Opérations ORDRE	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat n-1						0
I - RESULTAT DE L'EXERCICE		823 985	1 966 235		1 142 250	
II - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES		79 828 202		18 130 879		97 959 081
III - RESULTATS CUMULES (I+II) hors restes à réaliser		80 652 187	1 966 235	16 164 644		96 816 831
RESTES A REALISER			3 463 479			
IV - RESULTATS DES RESTES A REALISER			3 463 479			
V - RESULTATS CUMULES (III+IV) avec restes à réaliser		80 652 187		12 701 165		93 353 352

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget principal de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa est adopté en conformité avec le compte du Trésorier de la Province Sud pour l'exercice 2025.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 /

La Présidente du CCAS de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage électronique.

DELIBERE EN SEANCE LE
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE 26 FEV. 2026

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LA PRÉSIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente

DESTINATAIRES
Sub.admi.Sud 1
DF 1
CCAS (dont TPS) 2
Registre/Affichage 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 MAR. 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Chantal BOUYE